



Lyon, le 28 juillet 2022

Décision n°2022-146 arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France la profession d'aide-soignant

La directrice régionale

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS Fleyriat au nom des intéressé(e)s en date du 27 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux étudiants/élèves dont les noms suivent **jusqu'au 13 septembre 2022** :

CIVILITE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM(S)
Madame	ABAÏDÍA	Leïla
Madame	ARGENTIER	Emilie
Madame	BAL	Allison
Madame	BOY	Emilie
Madame	CARON	Carinne
Madame	CATTIN	Claudette
Madame	CHAMPANAY	Coralie
Madame	COLAS	Marie
Madame	COURDIER	Emma
Madame	DAUJAT	Sandrine
Monsieur	FARGEOT	Olivier
Madame	FELLOUSSI	Myriam
Madame	FONTAINE	Stéphanie
Madame	GERNAIS	Fanny
Madame	HERRY	Camille
Madame	MBIRKOU	Shéhérazade
Monsieur	MORETEAU	Jérémy
Madame	MORTEL	Coline
Madame	ODON	Marie-Christine
Madame	ONDET	Elodie
Monsieur	RATIN	Benoît
Madame	ROUIYEH-EL BOURI	Doha



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

Madame	STIZI	Aurélie
Madame	TARIN	Elisabeth
Madame	TERRIER	Sophie
Madame	THOMPSON	Megan
Madame	VIVIER	Clélia